

Croix, oratoires et chapelles

Extrait provenant des travaux du CIS d'Hallencourt, section Patrimoine concernant notre village de LONGPRÉ LES CORPS SAINTS, merci à l'ensemble des participants pour la qualité de leurs recherches (notamment M.PACAUD pour notre commune) afin de mieux connaître notre histoire locale. LONGPRÉ LES CORPS SAINTS :

Les croix, oratoires et chapelles à LONGPRE LES CORPS SAINTS:

L'ancien Christ en bois de la croix du cimetière (cidessus- photo A Guerville) a été retiré en mars 1999, il était entretenu par Marcel Pierru, ébéniste en retraite. Il a été remplacé en juin 1999, par le Christ sur la photo de gauche. Ce Christ en bronze a été offert en partie par la municipalité et en partie par la paroisse Notre Dame du Gard (groupement de paroisses) Chapelle des familles Jacques Louchet située dans le cimetière. Cimetière anglais situé cavée du Quesnoy, on peut lire à l'entrée du cimetière : Le terrain de ce cimetière a été concédé gratuitement par la nation française comme lieu de sépulture perpétuelle des héros des armées alliées tombés pendant la grande guerre de 1914-1918 et honorés ici.



Délibération du conseil municipal de Longpré les Corps Saints du 21 mai 1837 au 25 novembre 1855. N°534 : « Le conseil donne son assentiment à la construction d'une chapelle par Chrysostôme Rançon à la croix Antoine Louchet, chemin de Condé.

27 mai 1852 9 heures du soir : demande du nommé

Chrysostôme Rançon par laquelle ce particulier propose de construire une chapelle à ses frais sur un terrain communal lieu dit 'la croix Antoine Louchet' chemin de Condé et sollicite de M. le sous-préfet l'autorisation de réaliser ce projet. Le conseil considérant que ce projet n'est que la pensée d'une bonne oeuvre qui peut être réalisée sans nuire à la commune, ni à la viabilité, donne unanimement son avis sur l'accomplissement de ce projet et son assentiment à la construction de cette chapelle. » Signé : Louchet, Félix Prévost, Souverain, Pierru, Moreau.



Au fronton de cette chapelle, on lit l'inscription suivante : « cette chapelle de Notre Dame des sept douleurs a été construite par :

Chrysostôme Rançon et Florentine Dallier son épouse en 1852. »

Le ravage du choléra depuis 1832 rend le culte de notre Dame des sept douleurs très populaire. La chapelle est placée cavée du Quesnoy. Le 8 septembre, lors de la fête de la Nativité de la Vierge, la procession des reliques de Longpré y fait une halte. En 1998, la famille Boulanger, propriétaire de la chapelle en fit don à la commune.

Extrait du registre d'inventaire et matières diverses du Chapitre de la Collégiale Notre dame de l'Assomption de Longpré les Corps Saints, contenu dans le fonds Masson : « L'an 1787 le 30 septembre. Le chapitre planta une croix de fer qui fut faite aux dépens du sieur Antoine Louchet, laboureur et fabricant d'huile et placée au chemin qui va de Longpré à Condé. La bénédiction en fut faite par messire Forestier, doyen, en la présence des chanoines. La procession en fut faite par le chapitre qui en a



donné un acte sur le registre du chapitre pour constater les usages à l'avenir ainsi qu'il le soit pratiqué par le passé. »

Cette croix se trouve près de la chapelle Notre Dame des sept douleurs, cavée du Quesnoy. Curieusement elle ne fut pas détruite à la Révolution : Antoine Louchet étant le frère du conventionnel Louis Louchet, député de l'Aveyron, et chargé de mission.

En 1999, cette croix est envahie par une plante grimpante : la bryone. Le calvaire de la ferme Jourdain est une croix de mission, plantée vers 1886, pour susciter un réveil de la foi et de la pratique religieuse. Le lundi des rogations, précédant la fête de l'Ascension, après les vêpres, on s'y rendait en procession en chantant les litanies des Saints, pour assurer la protection des marais.

Étant face au calvaire on a à droite le veyeul de l'eauette ; à gauche la plate chasse prolongée par la chasse du vieux château, derrière vers la chasse Fontaine, et devant vers la grande chasse, prolongée par la chasse



Jeanne Gauduin et la chasse rabotte. Oratoire de la Grande Cavée : en 1889, à l'initiative de M. Gallet, notaire et maire de Longpré, après l'avis de l'abbé Thierry, curé, un hospice est créé dans la propriété de M. Louis Du Bos. Du 1er mars 1889 au 17 juin 1892, trois soeurs dirigent l'hospice de Notre Dame des sept douleurs. Elles font construire un oratoire dans le mur nord de l'hospice. Avant la fête de l'Assomption, le lundi des Rogations, une procession s'organisait. On chantait les litanies des Saints pour implorer les bénédictions du

ciel sur les prochaines récoltes. L'oratoire est visible sur l'extrémité gauche du mur. Aujourd'hui plus rien ne subsiste.

Les cloches Longpré les Corps Saints :

Du XIIIe au XVIIIe siècle, le village de Longpré a possédé simultanément deux églises : l'église paroissiale St Martin et l'église collégiale Notre-Dame. La première fut abandonnée dès le XIVe siècle par les paroissiens qui fréquentèrent l'autre de préférence. Jusqu'à sa destruction au XVIIIe siècle, l'église paroissiale n'était plus l'objet du culte que trois fois par an, les jours des deux fêtes de Saint Martin, en juillet et novembre, et les jours des rogations. C'est par divers Concordats de 1365, 1667 et 1698 que furent réglés les droits respectifs du Chapitre et du Curé dans l'église collégiale. On n'a aucun renseignement sur les cloches de l'église paroissiale Saint Martin.

Au sujet de l'église collégiale Notre-Dame, le Concordat de 1365 parle d'« une des moyennes clocques » et « des petites clocques » ; celui de 1667 mentionne en outre les « grosses cloches ». Il y avait donc six cloches. D'ailleurs, lors de la refonte de 1698, on parle des « six anciennes ». Dans le Concordat de cette dernière année, il est dit que le métal des cloches cassées et entières appartiendra à la paroisse pour être refondu en cloches placées dans le clocher ; « parmi lesquelles cloches il y en aura une petite, de la grosseur environ d'une des petites des six anciennes, qui sera placée dans le petit campanart que le Chapitre prétend faire sur le chœur ou même dans le clocher, à la volonté du Chapitre. (les Concordats sont reproduits dans un manuscrit écrit vers 1732 appartenant à M. Jean Masson, à Amiens) Trois cloches furent refondues en 1698, vraisemblablement par Pierre et Antoine Chapperon d'Amiens car ces deux fondeurs sont témoins le 4 octobre 1698 à un acte notarié, passé à Longpré. Ces cloches furent montées dans le nouveau clocher le 8 octobre 1701 ; l'église avait été privée de clocher depuis 36 à 37 ans, qu'il fut renversé et ruiné de fond en comble.

« Le mercredi 12e jour d'octobre 1701, au matin, la petite cloche du Chapitre pesant environ un cent et marquée dans deux différents endroits des sceaux du Chapitre, a été bénite par Monsieur le doyen de Longpré, et nommée Marie Marguerite par Mr et Made de Buissy, seigneur et patron de l'église de Longpré, qui ont donné en tout la somme de 20 livres ».

Les cloches une fois montées, « la voûte du clocher... a été heureusement achevée par Jean Duval, maître maçon demeurant à Fontaines, le 22 décembre 1701 » ; la flèche de pierre du clocher avait été achevée par le même le 22 août précédent. (manuscrit Masson)
Le 17 mars 1753, Mre Pierre François Fresnoy, doyen du Chapitre, fit relever par Charles Sellier, notaire à Airaines, les inscriptions des trois cloches de 1698, en vue de « la conservation des droits honorifiques dont ses prédécesseurs et luy sont en possession comme doyen » (minutes Me Dacheux, notaire à Airaines - Le doyen tenait à bénir les cloches et craignait que le curé ne lui disputât cet honneur.)

1ère cloche :

« VÉNÉRABLE ET DISCRETE PERSONNE MR JEAN MARINEAU, PRESTRE,
CHANOINE ET DOYEN
DE LONGPREZ, NOUS A BÉNITES. MRE JOSEPH DE MONTIGNY, CHEVALIER,
SEIGNEUR CHATELLAIN DE
LONG, LONGPREZ ET AUTRES LIEUX, ET DAME ÉLISABETH GEORGETTE, FEMME
DE FRANÇOIS DE
HOLANDÉ, SEIGNEUR DE BÉTHENCOURT-RIVIÈRE ET AUTRES LIEUX, PRÉSIDENT
TRÉSORIER DE
FRANCE EN LA GÉNÉRALITÉ DE PICARDIE, MONT NOMMÉE MARIE ÉLISABETH,
1698. NOUS
APPARTENONS AUX PAROISSIENS DE LONGPREZ. »

2ème cloche :

« MRE PIERRE BONNAVENTURE, SEIGNEUR DE MONTOMER, CONSEILLER DU
ROY, ESLEU EN
L'ÉLECTION DE PONTHEU, ET DAMOISELLE ANTOINETTE DANZEL, ESPOUSE DE
NOBLE HOMME
CHARLES LE SERGEANT SR DE MERVILLE, AVOCAT EN PARLEMENT, MONT
NOMMÉE MARIE
ANTOINETTE, 1698. »

3ème cloche :

« MRE FRANÇOIS MARIE, ÉPOUX DE FRANÇOISE JOURDAIN, LABOUREUR À
BÉTHENCOURT
RIVIÈRE, ET MARIE JOURDAIN, VEUVE DE MATHIEU DECOIEQUE, LABOUREUR À
LONGPREZ, MONT
NOMMÉE MARTINE, 1698. »

Voici maintenant les inscriptions des deux cloches refondues en 1753 par un lorrain ambulant au nom inconnu :

Grosse cloche :

« L'AN 1753 J'AY ESTÉ BÉNITE PAR VÉNÉRABLE ET DISCRET MRE PIERRE
FRANÇOIS FRESNOY,
DOYEN ET CHANOINE DU CHAPITRE DE LONGPREZ AUX CORPS-SAINTS. MRE
HONORÉ CHARLES DE
BUISSY, CHEVALIER, SEIGR DE LONGPREZ ET AUTRES LIEUX, FONDATEUR ET
PATRON DE CETTE ÉGLISE,
ET DAME MARIE JOACHINE ROSE GOUGIER, ÉPOUSE DE MRE NICOLAS
BARTHELEMY DE
LOUVENCOURT, CHER, SEIGNEUR DE BÉTHENCOURT-RIVIÈRE, MONT NOMMÉE
MARIE HONORÉE. MOY

ET MES DEUX SOEURS NOUS APPARTENONS AUX HABITANS, ROBERT MOREAUX
MARGUILLIER EN
CHARGE. »

Seconde cloche :

« L'AN 1753 J'AY ESTÉ BÉNITE PAR VÉNÉRABLE ET DISCRET MRE PIERRE
FRANÇOIS FRESNOY,
DOÏEN ET CHANOINE DU CHAPITRE DE LONGPREZ AUX CORPS SAINTS, MRE
CHARLES FRANÇOIS
HERMÉNÉGILDE LE SERGEANT SR D'AVESNE, ET DAME MARIE FRANÇOISE LE
SERGEANT, ÉPOUSE DE
MRE PIERRE CHARLES LE SERGEANT, SR DE MERVILLE, CONSR DU ROY EN
L'ESLECTION DU PONTHEU,
M'ONT NOMMÉE MARIE FRANÇOISE HERMÉNÉGILDE. » (toujours les mêmes minutes
d'Airaines)

La bénédiction des deux cloches fut faite par le doyen Fresnoy le 28 mai 1753 (archives
du presbytère de Longpré).

Le 8 juillet 1798, le commissaire du Directoire enjoit à l'administration du canton
d'Hallencourt d'interdire la sonnerie des cloches qui se fait à Fontaine et à Longpré,
contrairement à la loi. (archives départementales de la Somme, série Q)

Les cloches conservées à la Révolution furent refondues en 1820 et on leur donna deux
compagnes. La fonte comprit l'ancienne grosse cloche (714kg) et une ancienne petite
(63kg) probablement celle du Chapitre bénite en 1701.

Poids des nouvelles cloches : la grosse : 1887 livres ; la moyenne : 1442 livres ; la petite :
1120 livres. (archives communales de Longpré - la 4ème cloche, payée par la fabrique,
n'est pas comprise dans ce marché).

Inscriptions des cloches :

Grosse cloche :

D'un côté :

« † L'AN 1820 PAR LA GRACE DE DIEU JE FUS NOMMÉE MARIE FRANÇOISE
VICTOIRE

† PAR MESSIRE PIERRE CHARLES HENRY DU LIÈGE, CHEVALIER, PRINCIPAL
PROPRIÉTAIRE

† DE FOLIE-CONDÉ, DEMEURANT EN SA TERRE DUDIT LIEU, ET PAR DAME MARIE
FRANÇOISE

VICTOIRE

† MICHAULT PROPRIÉTAIRE D'EMT A LONGPRÉ LES CORPS SAINTS, VEUVE DE MR
PIERRE

CHARLES FRANÇOIS AUGUSTE DU LIÈGE »

De l'autre côté :

« † JE FUS BÉNITE PAR MR JEAN FRANÇOIS OLIVE, CURÉ DUDIT LIEU

† NOUS APPARTENONS AUX HABITANTS DUDIT LONGPRÉ.

† MR LOUCHET-TREULLE MAIRE ET CHARLEMAGNE DÉSIRÉ DUCLOYS.

GORLIER FONDEUR A FRÉVENT »

Diamètre : 1,18m - Note : mi bémol

2ème cloche :

D'un côté :

« † L'AN 1820 PAR LA GRACE DE DIEU JE FUS BÉNITE ET NOMMÉE MARIE

† CATHERINE ÉLISABETH PAR MR JEAN FRANÇOIS OLIVE DESST LA SUCCURSALE

† DE L'ÉGLISE DE LONGPRÉ-LES-CORPS-SAINTS ET PAR DAME MARIE CATHERINE

† ÉLISABETH DELAHAYE, RENTIÈRE AUDIT LIEU, VEUVE DE MESSIRE FRANÇOIS
PIERRE

MICHAULT. »

De l'autre côté :

† NOUS APPARTENONS AUX HABITANTS

† DUDIT LONGPRÉ. MR LOUCHET-TREULLE MAIRE.

GORLIER FONDEUR A FRÉVENT »

Diamètre : 1,02m - Note : fa

3ème cloche :

« † L'AN 1820 PAR LA GRACE DE DIEU JE FUS NOMMÉE MARIE LOUISE AUGUSTINE MÉLANIE

PAR MR HYACINTHE MOREAU PROPRIÉTAIRE

† DEMEURANT A LONGPRÉ-LES-CORPS-SAINTS ET PAR DAME MARIE LOUISE AUGUSTINE

MÉLANIE TREULLE ÉPOUSE DE MR FRANÇOIS LOUCHET

† PROPRIÉTAIRE ET MAIRE DUDIT LONGPRÉ-LES-CORPS-SAINTS

† JE FUS BÉNITE PAR MR JEAN FOIS OLIVE CURÉ DUDIT LIEU.

† NOUS APPARTENONS AUX HABITANTS DE LADITTE COMMUNE.

GORLIER FONDEUR A FRÉVENT. »

Diamètre 0,98m - Note : sol

4ème cloche :

« † L'AN 1820 PAR LA GRACE DE DIEU ET LA BONNE ADMINISTRATION DES VÉNÉRABLES

† MARGUILLIERS DE CETTE ÉGLISE A QUI J'APPARTIENS, J'AI ÉTÉ NOMMÉE MARTINE PAR MR

† PIERRE ANTOINE GAUDUIN PROPRIÉTAIRE ET PRÉSIDENT DU CONSEIL GLE DE LA DITTE

† FABRIQUE ET PAR DAME MARIE ANNE HONORÉE PÉLAGIE SON ÉPOUSE DEMEURANT

† A LONGPRÉ-LES-CORPS-SAINTS † JE FUS BÉNITE PAR MR JEAN FRANÇOIS OLIVE, CURÉ DUDIT LIEU.

GORLIER FONDEUR A FRÉVENT. »

Diamètre 0,91m - Note : la bémol

Sur chacune de ces quatre cloches, on remarque :

- un crucifix avec la Madeleine, entre la Vierge mère et reine et un saint évêque ;

- les armes de la France : trois fleurs de lys ;

- des angelots ;

- dans un cartouche, une petite cloche, au dessus de laquelle est le nom du fondeur : GORLIER A FREVENT.

Sur une pierre du clocher se trouve cette inscription :

« LES CLOCHE (sic) DE LONGPRÉ FUT MONTÉ (sic) EN 1820.

Sur une autre pierre, à l'endroit où sont suspendues les cloches, on lit : AVGVSTE PIERRE IGNACE MAVRICE CHARPENTIER 1624. - Ce qui semble indiquer une réparation du beffroi à cette date.

À la base de la flèche du clocher, refaite vers 1880, on lit sur une pierre de la galerie : « LE 24 SEPTEMBRE 1881, M. ALFRED GALLET, MAIRE, A VISITÉ CETTE GALERIE ».

Après les dégâts de la seconde guerre mondiale, le clocher de Longpré retrouve une unique cloche dont voici les inscriptions :

« Le 17 août de l'an de grâce 1947, moi MARIE MAURICETTE, ait été baptisée par Monseigneur Fourcy, pronotaire apostolique, vicaire général d'Amiens.

Monsieur l'abbé Thellier étant curé de la paroisse et Monsieur A. Leblond maire de Longpré les Corps Saints.

J'ai eu pour parrain et marraine, Monsieur Maurice Lartique et



Madame Marie Morel.

« je suis la résurrection et la vie »

Je fus coulée à Annecy en Savoie, comme la Savoyarde, la Jeanne d'Arc, chez les fils de G. Paccard à Annecy le Vieux.

« je veux passer mon ciel à faire du bien sur la terre. »

Je donne le sol et mon diamètre est de 1 m 01. »